



Club Richelieu Europe Fidélité

Suite à la fermeture de leur club ou à leur changement de résidence dans une ville dépourvue de club Richelieu, certains de nos adhérents ne sont plus rattachés au RIE alors qu'ils le souhaiteraient.

Le CA du RIE a donc décidé de créer une entité directement reliée à celui-ci, appelé **Club RIE Fidélité** auquel ils auront la faculté de s'inscrire.

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Les adhésions individuelles n'étant pas admises dans le règlement du RIE, seuls pourront bénéficier de cette procédure des personnes ayant déjà été Richelieu au sein d'un club.
- La demande d'adhésion est soumise à l'agrément du CA du RIE.
- En cas d'accord, les adhérents au *Club Fidélité* s'acquitteront de la même cotisation que les autres en étant dispensés des cotisations régionales et locales.

EN RETOUR :

Les adhérents au Club Fidélité

- auront accès à toutes les informations concernant la vie et l'activité du RIE (site, annuaire où ils figureront, blog, page Facebook ...).
- seront autorisés à porter le bouton RIE.
- pourront participer au Congrès et à l'Assemblée générale annuels, et être invités dans les manifestations des autres clubs.

Ils ont vocation à être des cellules-souches aptes à créer ou recréer des clubs dans leur nouveau lieu d'implantation.

Ceci constitue une annexe au Règlement Intérieur du RIE décidée lors de son CA du 9 juin 2018 à Lille et est applicable immédiatement.